

L'Agenda 2030

Agenda 2030 : ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique)

Niveau A2

Document déclencheur

Compréhension audiovisuelle

Faits et problèmes, le réchauffement climatique

1. Regarde la vidéo puis complète les phrases avec les mots ou expressions données.

réchauffé – bouilloire – fonte des glaces – gaz à effet de serre – la banquise – circuler –
passage maritime – l'activité humaine – taux moyen

1. Au cours de l'été, _____ s'est rétractée à vitesse grand V.
2. Jusqu'en 2006, le _____ de perte de glace en été était de 63.000.000 km carré.
3. Pour la première fois dans l'histoire, un _____ au nord-ouest du Canada s'est ouvert.
4. L'océan arctique s'est considérablement _____ (+ 5°C) et permet au bateau de _____ dans des contrées autrefois prisonnières des glaces.
5. La mer se transforme peu à peu en _____ ce qui accélère _____.
6. _____ est responsable : ce sont _____ qui entraînent ce bouleversement.

2. Regarde une seconde fois la vidéo puis réponds aux questions suivantes.

1. Quel est le thème principal de cette vidéo ?

2. À quoi ressemble le pôle nord lorsque l'on regarde l'image satellite qui Zoom sur le pôle nord ?

De combien s'est rétractée la banquise ?

3. Quel est le taux de perte de glace que l'on constate en 2007 ?

4. Pourquoi la mer se transforme-t-elle peu à peu en bouilloire ?

Au cœur de la question

Compréhension écrite

3. Lis le texte puis réponds aux questions.

L'Agenda 2030, qu'est-ce que c'est ?

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis communs, d'ici 2030, en se fondant sur les 3 dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique. Ils prennent officiellement le relais des 8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) lancés en 2000 et arrivés à terme en 2015.

L'Agenda 2030 et les ODD qui en découlent présentent une conception profondément novatrice du développement durable :

- Ils associent à la lutte contre l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités la préservation de la planète face aux dérèglements climatiques ;
- Ils transcendent les enjeux de développement durable de l'ensemble des pays de la planète dans une démarche globale et universelle ;
- Ils sont le fruit d'une consultation inédite des acteurs de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, du monde de la recherche, etc.

Le treizième objectif concerne les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. En effet, L'Agenda 2030 place le climat au cœur du développement. La température à la surface de la planète a déjà augmenté de 1,1°C par rapport aux niveaux préindustriels, et ne doit pas dépasser 2°C et si possible 1,5°C pour respecter l'Accord de Paris, entré en vigueur moins d'une année après son adoption lors de la COP21¹.

Sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, cyclones, etc, le réchauffement climatique se fait sentir sur notre planète de manière accrue. Les conséquences négatives, notamment pour le développement, sont bien connues : des îles, des littoraux et des villes côtières sont menacés de disparition, la production agricole subit déjà des pertes importantes qui menacent la sécurité alimentaire, etc. Ses effets sont très visibles dans les pays en développement, qui sont aussi les plus vulnérables, avec des conséquences graves pour l'homme et l'environnement.

Ainsi le constat est clair : des décennies d'efforts passés et à venir pourraient être réduits à néant et les coûts pour répondre aux conséquences deviendraient insoutenables. Le développement durable et la lutte contre la pauvreté ne peuvent être dissociés de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de l'environnement ou de la biodiversité.

¹ La Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget en France. Elle est à la fois la 21e conférence des parties (d'où le nom COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11e conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP11).

